Image not found or type unknown

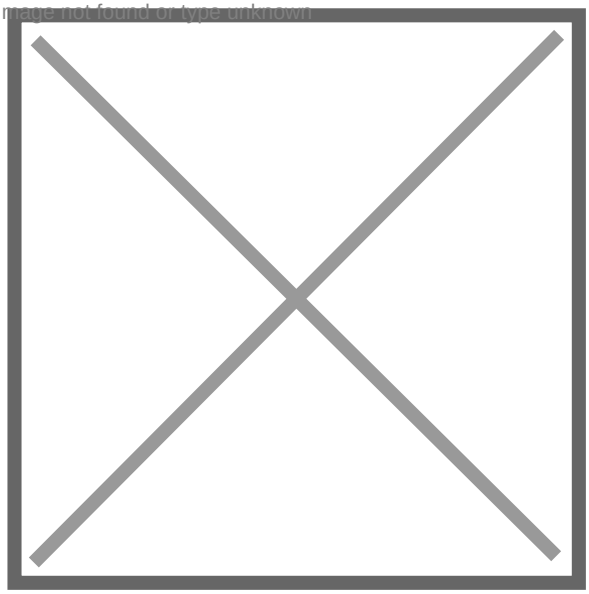

Ma société en cas de divorce

Par **isabelle07**, le **17/08/2010** à **22:04**

Bonjour,

J'ai créé en juin 2009 ma société EURL (site internet) - Mon mari a renoncé dans les statuts à être associé.
Je ne dégage aucun revenu ni CA.

Nous sommes marié depuis 2001 sous le régime de la communauté.
J'ai financé l'entreprise avec l'argent commun
Il est porté caution sur le prêt que j'ai effectué

2 associés me proposent d'entrer dans le capital et de partager la gérance
moi 60% des parts
30% pour l'un
10% pour l'autre
pas de salariés

Mon mari est moi allons divorcer. Il n'est pas d'accord pour cela.
J'ai rencontré l'avocat mais rien n'ai encore acté ou signé

Je souhaiterais savoir ce qu'il va se passer concernant l'avenir de mon entreprise en cas de divorce et quand effectuer les démarches de modifications de statuts et de dépôt de demande de divorce.

Le fait d'étendre les statuts de l'EURL en SARL rend il caduque sa renonciation?
Le divorce rend il également caduque sa renonciation?

Je vous remercie vivement et vous souhaite une bonne semaine

isabelle

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés